

Lignes directrices pour la création d'une ville apprenante

Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



UNESCO Institute
for Lifelong Learning

Institut de l'UNESCO
pour l'apprentissage
tout au long de la vie

Lignes directrices pour la création d'une ville apprenante

Planification

Ces lignes directrices pour la création d'une ville apprenante, élaborées en consultation avec des experts internationaux issus des cinq régions mondiales de l'UNESCO, s'inspirent des enseignements tirés des études de cas figurant dans la publication intitulée « *Unlocking the Potential of Urban Communities: Case Studies of Twelve Learning Cities* » (Libérer le potentiel des communautés urbaines : études de cas de douze villes apprenantes). Elles ont pour but de fournir aux villes des approches stratégiques en vue de créer des villes dynamiques et pérennes. Ces lignes directrices contiennent un ensemble de recommandations, applicables à toute étape dans la démarche de devenir ville apprenante.

Le document est divisé en six grands domaines d'action, qu'il conviendra d'ajuster au contexte unique de chaque ville : élaborer un plan pour devenir ville apprenante ; créer une structure coordonnée impliquant toutes les parties prenantes ; lancer et maintenir le mouvement par des événements festifs ; garantir l'accès de tous les citoyens à l'apprentissage ; établir un mécanisme de suivi et d'évaluation ; garantir un financement pérenne.

Élaborer un plan pour devenir ville apprenante

Une direction politique ferme et un engagement résolu doivent se refléter dans un plan d'action concret.

- Impliquer les dirigeants et délégués municipaux dans l'identification des questions essentielles à traiter à partir des défis et priorités propres à la ville.
- Recenser ce qui a été réalisé jusqu'ici, en collectant l'information sur les activités menées par différents secteurs et parties prenantes.
- Sensibiliser à ce qu'implique la création d'une ville apprenante, en organisant des ateliers de développement des capacités pour divers secteurs et parties prenantes.
- Concevoir un plan d'action concret et lui donner un titre accrocheur. Ce plan fixe à l'appui des *Caractéristiques clés des villes apprenantes* les objectifs à moyen et long terme ainsi que les moyens d'évaluation.
- Élaborer une charte de la ville contenant les actions nécessaires pour améliorer l'apprentissage dans la ville. Ces actions s'alignent sur les grandes stratégies du gouvernement pour la création d'une société apprenante.

Engagement

Créer une structure coordonnée impliquant toutes les parties prenantes

Dans une ville apprenante, tous les organismes et tous les citoyens sont parties prenantes. Il convient par conséquent d'instaurer une structure qui les implique tous dans la création de la ville apprenante à travers le dialogue et le consensus.

- Établir un comité chargé du développement de la ville apprenante, composé de délégués des différents secteurs. Ce comité vise à obtenir un consensus quant à la conception, la réalisation, au suivi et au financement de la ville apprenante.
- Assurer que toutes les parties prenantes ont clairement défini leurs rôles et responsabilités dans la conception et l'application du plan d'action.
- Créer un forum de la ville apprenante, où chacun peut apporter sa contribution et partager ses expériences.
- Former des alliances tant nationales qu'internationales avec d'autres villes, en vue d'échanger expériences, connaissances, idées et bonnes pratiques.
- Adhérer au Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes (GNLC) et à tout autre réseau ou association qui peut être profitable.
- Entretenir un contact étroit avec le ministère de l'éducation et avec tout autre ministère concerné, afin de relier l'action locale au mouvement national.

Célébration

Lancer et maintenir le mouvement par des événements festifs

Il est décisif pour le succès d'une ville apprenante de susciter l'enthousiasme. Plus des individus et organismes ont une réaction positive au concept de ville apprenante et s'y engagent, meilleures sont les chances de réussite.

- Organiser un festival de l'apprentissage dans un lieu de haute fréquentation. En faire un événement joyeux, inviter tous les organismes concernés à y présenter leurs cours, produits et matériels, et proposer des activités pratiques qui encouragent tous les citoyens à participer.
- Tenir une conférence qui transmet le message de la ville apprenante. Y inviter une ou plusieurs villes jumelées à participer et partager leurs expériences, connaissances, idées et bonnes pratiques.
- Inciter les médias à promouvoir et à célébrer l'apprentissage.
- Relancer l'intérêt de toutes les parties prenantes pour le mouvement de la ville apprenante en organisant régulièrement des événements festifs.

Accessibilité

Garantir l'accès de tous les citoyens à l'apprentissage

Il importe de rendre l'apprentissage agréable, disponible et accessible pour tous les citoyens, de sorte qu'ils soient inspirés et autonomisés pour poursuivre leur apprentissage leur vie durant.

- Fournir à tous les citoyens les informations, conseils et soutiens appropriés, dont des cartes localisant les possibilités d'apprendre dans la ville.
- Instaurer, promouvoir et entretenir des espaces communautaires d'apprentissage, et fournir des ressources pour l'apprentissage au sein des familles et des communautés.
- Identifier et satisfaire les besoins et intérêts éducatifs des citoyens.
- Instaurer des structures qui identifient, valident et homologuent les acquis de l'apprentissage, en particulier non formel.
- Fournir un soutien particulier sous forme de modalités flexibles aux groupes marginalisés, dont les familles issues de l'immigration, les citoyens ayant des besoins éducatifs spéciaux et les demandeurs d'emploi.
- Aider les organismes publics et privés à devenir des entités apprenantes.
- Promouvoir dans la ville et ses institutions un environnement propice à l'apprentissage.

Suivi et évaluation

Établir un mécanisme de suivi et d'évaluation qui veille au développement de la ville apprenante

En vue de recenser les progrès de la ville en matière d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, il importe de procéder au suivi et à l'évaluation en continu.

- Définir les moyens de mesurer les performances et progrès accomplis dans la ville, à l'appui de son plan d'action et des caractéristiques clés des villes apprenantes.
- Mettre en place les mécanismes nécessaires pour documenter les progrès, recenser les intérêts et besoins des citoyens, et collecter les données.
- Commander régulièrement des rapports qui captent les enseignements tirés et émettent des suggestions d'amélioration.
- Instaurer des stratégies collectives pour l'information de toutes les parties prenantes et pour la collecte des retours d'information.

Financement

Garantir un financement pérenne

Pour bénéficier des nombreux avantages qu'apporte la ville apprenante à court et à long terme, il convient de garantir et de répartir de manière équitable des sources multiples de financement pérenne.

- Garantir les ressources financières suffisantes pour établir et maintenir la structure de base émanant du plan d'action.
- Élaborer des mécanismes durables de partage des coûts, impliquant des partenariats multipartites avec entreprises, fondations, mécènes, partenaires internationaux, autorités locales et nationales, organisations supranationales.
- Exploiter efficacement les ressources éducatives de toutes les parties prenantes.
- Effectuer des analyses coûts-avantages afin de rassembler les données probantes sur les bienfaits de l'apprentissage.
- Prendre des dispositions spéciales en faveur des groupes et individus marginalisés.

Afin de soutenir les villes dans le suivi de ces recommandations, le secrétariat du Réseau mondial des villes apprenantes, basé à l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), se chargera des actions suivantes :

- Faciliter et diffuser les études de recherche portant sur l'enrichissement du concept de ville apprenante.
- Concevoir des outils et instruments pour la création des villes apprenantes.
- Faire fonction de centre documentaire sur les pratiques efficaces dans la création de villes apprenantes.
- Concevoir et réaliser des programmes de développement des capacités pour les membres et les partenaires.
- Promouvoir le dialogue sur les politiques et l'apprentissage mutuel entre villes membres.
- Sensibiliser à l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie pour tous en tant que principe directeur des politiques éducatives, et promouvoir une réforme des politiques qui favorise la création de villes apprenantes.

Bénéficier des avantages de devenir une ville qui mobilise efficacement ses ressources dans tous les secteurs en vue de promouvoir un apprentissage à caractère intégrateur, de l'éducation de base à l'enseignement supérieur ; raviver l'apprentissage au sein des familles et des communautés ; faciliter l'apprentissage pour l'emploi et sur le lieu de travail ; étendre l'usage des techniques modernes d'apprentissage ; améliorer la qualité et l'excellence dans le domaine de l'apprentissage ; favoriser une culture de l'apprentissage tout au long de la vie.

Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes
**« L'apprentissage tout au long de la vie pour tous
est l'avenir de notre ville »**

Pour de plus amples renseignements sur
le travail du Réseau et pour rejoindre ce
dernier, veuillez consulter le site internet
learningcities.uil.unesco.org
ou nous contacter directement :
learningcities@unesco.org

Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage
Feldbrunnenstr. 58
20148 Hambourg
Allemagne
Tel.: +49 40 44 80 41 12
Fax.: +49 40 41 077 23



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



UNESCO Institute
for Lifelong Learning

Institut de l'UNESCO
pour l'apprentissage
tout au long de la vie